

**OBJET : CREATION D'UNE ECOLE MATERNELLE DE 10 CLASSES, D'UN CENTRE DE LOISIRS MATERNEL ET D'UN CENTRE DE LOISIRS ELEMENTAIRE, RUE DES CITES.**  
**APPROBATION DES MODIFICATIONS APORTEES AU PROGRAMME AU BILAN GLOBAL PREVISIONNEL ET AU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ,

Considérant les modifications apportées au programme,

Vu le projet de nouveau bilan global prévisionnel

Vu le projet de nouveau plan de financement

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission municipale de gestion du patrimoine et du stationnement

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel d'Aubervilliers » s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Approuve les modifications ainsi apportées au programme, au bilan global prévisionnel et au plan de financement de l'opération citée en objet

Le Maire